

PATINAGE DE VITESSE CANADA

BULLETIN DE LA HAUTE PERFORMANCE

N° 163A - Format des compétitions

- COURTE PISTE



Août 2014
Révisé novembre 2014

BULLETINS DE LA HAUTE PERFORMANCE

Le Comité de la haute performance - courte piste (CHPCP) publiera des bulletins de façon périodique durant la saison pour informer les patineurs, les entraîneurs et les associations membres de toute mise à jour ou modification apportée aux critères de sélection, aux compétitions, etc.

Le CHPCP se réserve le droit de modifier ou de remplacer les politiques indiquées dans les présentes en cas de circonstances exceptionnelles et à condition que ces modifications soient clairement dans l'intérêt du programme de haute performance. Dans de telles situations, les athlètes et les entraîneurs seront informés de toute modification une fois celle-ci confirmée par le CHPCP.

TABLE DES MATIÈRES

Page

Renseignements généraux	3
Format des compétitions 2014-2015	4
1. Compétition à 16 participants (par sexe)	4
I. Placement	4
II. Positions de départ	4
III. Format pour l'épreuve de 1500 m	5
IV. Format pour les épreuves de 500 m et de 1000 m	5
V. Composition des équipes de relais	6
VI. Points de classement	7
2. Compétition à 24 participants (par sexe)	8
I. Placement	8
II. Positions de départ	9
III. Format pour l'épreuve de 1500 m	9
IV. Format pour les épreuves de 500 m et de 1000 m	10
V. Format pour l'épreuve de 3000 m	12
VI. Format pour le super 1500 m (s'il s'agit d'une compétition de niveau junior)	13
VII. Composition des équipes de relais	14
VIII. Points de classement	14
3. Compétition à 32 participants (par sexe)	15
I. Placement	15
II. Positions de départ	16
III. Format pour l'épreuve de 1500 m	16
IV. Format pour les épreuves de 500 m et de 1000 m	17
V. Format pour l'épreuve de 3000 m	20
VI. Format pour le super 1500 m (s'il s'agit d'une compétition de niveau junior)	21
VII. Composition des équipes de relais	21
VIII. Points de classement	22
Règles particulières pour les courses (applicables à toutes les compétitions)	23
<i>Points au classement canadien</i>	24
Points de classement pour 2014-2015	2

Courte piste 2014-2015

Formats des compétitions

Renseignements généraux

Le présent bulletin décrit les formats de compétitions qui seront utilisés pour les compétitions nationales tenues dans le cadre du programme courte piste national, tels qu'ils sont définis par le Comité de la haute performance - courte piste. La présente servira de document de référence aux officiels et aux comités organisateurs des compétitions, pour l'établissement du format approprié de ces dernières.

Les formats de compétitions compris dans le présent bulletin concernent les compétitions à seulement 16, à 24 ou à 32 patineurs. Le bulletin 163B décrira le format pour les compétitions ouvertes.

Dans l'avenir, les Bulletins 163A et 163B seront les seuls documents de référence pour le format des compétitions et serviront à fournir les détails et les renseignements de référence pour toutes les compétitions haute performance courte piste.

À la suite des commentaires reçus pour les premières compétitions ouvertes présentées la saison dernière, le comité de haute performance a fait des ajustements dans le format afin d'améliorer davantage le développement des patineurs à travers le Canada. Nous désirons continuer à recevoir les commentaires qui aideront à améliorer la structure de compétition de la haute performance vers les Jeux olympiques de 2018.

Les conditions préalables et les critères d'admissibilité des compétitions sont indiquées dans le Bulletin 162, qui se trouve sur le site Web de Patinage de vitesse Canada.

Format des compétitions de 2014-2015

1. Compétition à 16 participants (par sexe)

En général, utilisée pour les sélections pour la Coupe du monde d'automne.

Voici le format de cette compétition :

Jour 1 : 1500 m / 500 m

Jour 2 : 1000 m / 1500 m

Jour 3 : 500 m / 1000 m, relais femmes 3000 m, relais hommes 5000 m

I. Placement

Le placement pour la première ronde des premières épreuves de 500 m, de 1000 m et de 1500 m sera fondé sur le classement actuel des patineurs (voir la définition à la page 26) pour chacune de ces distances. En cas d'égalité, les patineurs qui ont le meilleur classement générale actuel seront placés plus haut.

Le placement pour la première ronde des deuxièmes épreuves de 500 m, de 1000 m et de 1500 m sera fondé sur la place à l'arrivée des patineurs pour chacune des distances respectives de la première ronde de la compétition en cours et sur leur classement pour la première ronde de ces mêmes distances. Le calcul du placement tiendra compte de la moyenne du classement initial de chaque patineur par distance pour la compétition et de sa place à l'arrivée par distance à la compétition en cours. En cas d'égalité des moyennes, le patineur qui a obtenu le meilleur temps dans la distance concernée à la compétition en cours sera placé plus haut.

Exemple : Si un patineur avait un placement de 4^e au 1500 m pour la compétition et a terminé 8^e à la première épreuve de 1500 m à la compétition en cours, sa moyenne aux fins du classement est de 6. On compare ensuite ce pointage à celui des autres patineurs afin de déterminer le placement final pour la deuxième épreuve du 500 m, du 1000 m et du 1500 m de la compétition.

VEUILLEZ NOTER : Le CHP se réserve le droit d'ajuster le placement pour toutes les compétitions afin d'assurer les conditions de course les plus justes et les plus adéquates possibles pour les athlètes qui n'ont pas de classement actuel ou qui n'ont pas été en mesure de participer à toutes les compétitions prises en compte dans le classement actuel.

II. Positions de départ

À la première ronde, c'est le classement des patineurs pour la distance donnée qui déterminera leur position de départ à l'épreuve. Lors de chaque ronde ultérieure, la position sur la ligne de départ sera établie en fonction du temps réalisé à la ronde précédente. Les patineurs seront disposés sur la ligne

de départ selon leur temps, de l'intérieur vers l'extérieur de la piste, en commençant par le plus rapide.

III. Format pour l'épreuve de 1500 m

Composition des demi-finales (1500 m)

Demi-finales de 1500 m			
Classement par distance	A	B	C
	1	2	3
	6	5	4
	7	8	9
	12	11	10
	13	14	15
			16

Si le nombre de patineurs au départ est inférieur à 16, le jury de la haute performance (composé du président du Comité de la haute performance ou de ses membres élus présents et du directeur du programme courte piste) déterminera le nombre d'épreuves éliminatoires le plus convenable pour assurer les conditions de course les plus équitables possibles.

Composition des finales (1500 m)

Finale A : 1^{er} et 2^e rangs des demi-finales A, B et C
 Finale B : 3^e et 4^e rangs des demi-finales A, B et C
 Finale C : Autres patineurs des demi-finales A, B et C

Tout athlète pénalisé durant les demi-finales sera automatiquement classé dans la finale C.

IV. Format pour les épreuves de 500 m et de 1000 m

Composition des épreuves éliminatoires (500 m et 1000 m)

500 m et 1000 m				
Placement par distance	A	B	C	D
	1	2	3	4
	8	7	6	5
	9	10	11	12
	16	15	14	13

Composition des demi-finales (500 m et 1000 m)

Les deux premiers patineurs de chacune des quatre épreuves éliminatoires seront placés dans les deux premières demi-finales (A et B; les rangs de 1 à 8 et plus bas seront placés en fonction du nombre de patineurs qui se sont qualifiés aux épreuves éliminatoires) selon un classement établi à partir des points de placement de l'ISU obtenus aux épreuves éliminatoires, comme suit :

Rang à la ronde précédente : 1^{er} 2^e 3^e 4^e 5^e 6^e 7^e 8^e
Points de placement de l'ISU 34 21 13 8 5 3 2 1

	Demi-finales - Catégorie supérieure			
	A	B	C	D
Classement	1	2	9	10
aux quarts	4	3	12	11
de finale	5	6	13	14
	8	7	16	15

En cas d'égalité, les temps réalisés aux épreuves éliminatoires seront pris en compte; le patineur ayant réalisé le temps le plus rapide sera classé en premier et ainsi de suite. Si l'égalité subsiste entre certains patineurs, on procédera à un tirage à pile ou face.

Les autres patineurs restants de chacune des quatre épreuves éliminatoires seront placés dans les deux demi-finales suivantes (C et D; rangs finaux de 9 à 16) selon un classement établi à partir des points de placement de l'ISU obtenus aux épreuves éliminatoires. En cas d'égalité, les temps réalisés aux épreuves éliminatoires seront pris en compte; le patineur ayant réalisé le temps le plus rapide sera classé en premier et ainsi de suite. Si l'égalité subsiste entre certains patineurs, on procédera à un tirage à pile ou face.

Composition des finales (500 m et 1000 m)

- Finale A : Deux premiers patineurs de la demi-finale A et de la demi-finale B
- Finale B : Autres patineurs des demi-finales A et B
- Finale C : Deux premiers patineurs de la demi-finale C et de la demi-finale D
- Finale D : Autres patineurs des demi-finales C et D

V. Composition des équipes de relais

Les équipes de relais seront formées en fonction du classement générale, comme suit :

- Équipe A – 1, 8, 9, 16
- Équipe B – 2, 7, 10, 15
- Équipe C – 3, 6, 11, 14
- Équipe D – 4, 5, 12, 13

Si l'un des patineurs parmi les 16 premiers se retire de la compétition, la course comprendra seulement trois équipes.

VI. Points de classement

Les patineurs gagnent des points de classement aux rondes finales de chaque distance. Exceptionnellement, dans le cas du format de compétition à 16 participants, les patineurs gagnent LA MOITIÉ DES POINTS accordés par distance selon les tableaux de la page 24.

Chaque distance sera courue deux fois et les résultats seront combinés avant d'établir le classement pour chaque distance. Si deux (2) athlètes sont à égalité, le patineur qui a obtenu la meilleure place finale dans l'une des autres distances aura la priorité dans le classement individuel. Si l'égalité persiste, on déterminera l'ordre au cumul des points de classement pour les trois (3) distances. Si l'égalité persiste toujours, on comparera les classements actuels respectifs des patineurs.

2. Compétition à 24 participants (par sexe)

(Cette année, ce format sera utilisé pour les Championnats canadiens seniors)

Voici le format de cette compétition :

Jour 1 : 1500 m

Jour 2 : 500 m

Jour 3 : 1000 m, 3000 m ou super 1500 m (s'il s'agit d'une compétition de niveau junior), relais femmes 3000 m, relais hommes 5000 m

I. Placement

1500 m

Pour les patineurs qui ont obtenu une inscription automatique en participant à la Sélection des coupes du monde d'automne, le placement pour la première ronde de la distance de 1500 m sera déterminé en fonction du classement du patineur sur cette distance à la Sélection des coupes du monde d'automne.

Les patineurs qui ont obtenu une place par le biais des Qualifications nationales ouvertes canadiennes 2014 seront placés pour la première ronde de la distance de 1500 m en fonction de leur classement sur cette distance à ces qualifications, après les patineurs qui ont obtenu des inscriptions automatiques à la Sélection des coupes du monde d'automne. En cas d'égalité, le patineur ayant le meilleur temps aura le rang supérieur.

500 m

Pour la première ronde de la distance de 500 m, le placement des patineurs ayant obtenu une inscription automatique en participant à la Sélection des coupes du monde d'automne sera déterminé en fonction de leur classement pour cette distance à la Sélection des coupes du monde d'automne.

Les patineurs ayant obtenu une place en participant aux Qualifications nationales ouvertes canadiennes 2014 seront placés pour la première ronde de la distance de 500 m en fonction de leur classement pour cette distance à ces qualifications, après les patineurs ayant obtenu des inscriptions automatiques à la Sélection des coupes du monde d'automne. En cas d'égalité, le patineur ayant le meilleur temps aura le rang supérieur.

1000 m

Le placement pour la première ronde du 1000 m sera déterminé en fonction de la somme des points de classement gagnés aux distances de 1500 m et de 500 m de la compétition en cours. En cas d'égalité, le patineur ayant le rang supérieur sur la liste des participants sera placé à un rang supérieur du classement.

VEUILLEZ NOTER : Le CHP se réserve le droit d'ajuster le placement pour toutes les compétitions afin d'assurer les conditions de course les plus justes et les plus adéquates possibles pour les athlètes n'ayant participé ni à la Sélection des coupes du monde d'automne, ni aux Qualifications nationales ouvertes canadiennes.

II. Positions de départ

Pour la première ronde de chaque distance, le classement des patineurs pour cette distance déterminera leur position de départ. Pour chaque ronde ultérieure, la position sur la ligne de départ sera établie en fonction du temps réalisé à la ronde précédente. Les patineurs seront disposés sur la ligne de départ selon leur temps, de l'intérieur vers l'extérieur de la piste, en commençant par le plus rapide.

III. Format pour l'épreuve de 1500 m

Composition des épreuves éliminatoires (1500 m)

Épreuves éliminatoires - 1500 m				
Classement par distance	A	B	C	D
	1	2	3	4
	8	7	6	5
	9	10	11	12
	16	15	14	13
	17	18	19	20
	24	23	22	21

Si le nombre de patineurs au départ est inférieur à 24, le jury de la haute performance (composé du président du Comité de la haute performance ou de ses membres élus présents et du directeur du programme national courte piste) déterminera le nombre d'épreuves éliminatoires le plus convenable pour assurer les conditions de course les plus équitables possibles.

Composition des demi-finales (1500 m)

Les trois premiers patineurs de chacune des quatre épreuves éliminatoires seront placés dans les deux premières demi-finales (A, B : rangs finaux de 1 à 12 et plus bas en fonction du nombre de patineurs qui se sont qualifiés aux épreuves éliminatoires) selon un classement établi à partir des points de placement de l'ISU. En cas d'égalité, les temps réalisés aux épreuves éliminatoires seront pris en compte; le patineur ayant réalisé le temps le plus rapide sera classé en premier et ainsi de suite. Si l'égalité subsiste entre certains patineurs, celui dont le classement initial pour la distance en question est le plus élevé sera classé au rang supérieur et ainsi de suite. Toute égalité subsistant toujours sera brisée par un tirage au sort.

Les autres patineurs des quatre épreuves éliminatoires seront placés dans les deux demi-finales suivantes (C, D; rangs finaux de 13 à 24) sur la base d'un classement établi à partir des points de placement de l'ISU. Les égalités seront départagées en se référant aux temps réalisés aux épreuves éliminatoires. Le temps le plus rapide parmi les égalités de points aura le rang le plus élevé et ainsi de suite. S'il y a encore une égalité, le patineur ayant le classement initial le plus élevé pour la distance sera classé au rang supérieur et ainsi de suite. Toute égalité subsistant toujours sera brisée par un tirage au sort.

Demi-finales - 1500 m					
	Demi-finales - Catégorie supérieure			Demi-finales - Catégorie inférieure	
	A	B		C	D
Classement à la première ronde	1	2		13	14
	4	3		16	15
	5	6		17	18
	8	7		20	19
	9	10		21	22
	12	11		24	23

Composition des finales (1500 m)

- Finale A : Trois premiers rangs des demi-finales A et B
 Finale B : Autres patineurs des demi-finales A et B
 Finale C : Trois premiers rangs des demi-finales C et D
 Finale D : Autres patineurs des demi-finales C et D

IV. Format pour les épreuves de 500 m et de 1000 m

Composition des épreuves éliminatoires (500 m et 1000 m)

	Épreuves éliminatoires - 500 m et 1000 m					
	A	B	C	D	E	F
Classement par distance	1	2	3	4	5	6
	12	11	10	9	8	7
	13	14	15	16	17	18
	24	23	22	21	20	19

Si le nombre de patineurs au départ est inférieur à 24, le jury de la haute performance (composé du président du Comité de la haute performance ou de ses membres élus présents et du directeur du programme national courte piste) déterminera le nombre d'épreuves éliminatoires le plus convenable pour assurer les conditions de course les plus équitables possibles.

Composition des quarts de finale (500 m et 1000 m)

Les deux premiers patineurs de chacune des six épreuves éliminatoires et les quatre patineurs ayant obtenu les meilleurs temps parmi ceux qui se sont classés au 3^e rang seront placés dans les quatre premières demi-finales (A, B, C, D : rangs finaux de 1 à 16 et plus bas en fonction du nombre de patineurs qui se sont qualifiés à la première ronde) selon un classement établi à partir des points de placement de l'ISU obtenus à la première ronde. En cas d'égalité, les temps réalisés à la première ronde seront pris en compte; le patineur ayant réalisé le temps le plus rapide sera classé en premier et ainsi de suite. Si l'égalité subsiste entre certains patineurs, celui dont le classement initial pour la distance en question est le plus élevé sera classé au rang supérieur et ainsi de suite. Toute égalité subsistant toujours sera brisée par un tirage au sort.

Note : Tous les autres patineurs [rang final de 17 (ou plus bas en fonction du nombre de patineurs qui se sont qualifiés à la première ronde) – 24] passeront directement aux demi-finales E et F.

Quarts de finale 500 m et 1000 m				
Classement par distance	A	B	C	D
	1	2	3	4
	8	7	6	5
	9	10	11	12
	16	15	14	13

Composition des demi-finales (500 m et 1000 m)

Les deux premiers patineurs de chacun des quatre quarts de finale seront placés dans les deux premières demi-finales (A, B : rangs finaux de 1 à 8 et plus bas en fonction du nombre de patineurs qui se sont qualifiés aux quarts de finale) selon un classement établi à partir des points de placement de l'ISU obtenus aux épreuves éliminatoires et aux quarts de finale. En cas d'égalité, les places à l'arrivée, puis les temps réalisés à la ronde précédente seront pris en compte; le patineur ayant terminé en meilleure place et réalisé le temps le plus rapide sera classé en premier et ainsi de suite. Si l'égalité subsiste entre certains patineurs, celui dont le classement initial pour la distance en question est le plus élevé sera classé au rang supérieur et ainsi de suite. Toute égalité subsistant toujours sera brisée par un tirage au sort.

Les autres patineurs de chacun des quatre quarts de finale seront placés dans les deux demi-finales suivantes (C, D; rangs finaux de 9 à 16 et plus bas en fonction du nombre de patineurs qui se sont qualifiés aux quarts de finale) sur la base d'un classement établi à partir des points de placement de l'ISU obtenus aux épreuves éliminatoires et aux quarts de finales. Les égalités seront départagées en se référant aux temps réalisés aux épreuves éliminatoires. Le temps le plus rapide parmi les égalités de points aura le rang le plus élevé et ainsi de suite. S'il y a encore une égalité, le patineur ayant le classement initial le plus élevé pour la distance sera classé au rang supérieur et ainsi de suite. Toute égalité subsistant toujours sera brisée par un tirage au sort.

Les autres patineurs des épreuves éliminatoires seront placés dans les deux dernières demi-finales (E, F; rangs finaux de 17 à 24) sur la base d'un classement établi à partir des points de placement de l'ISU obtenus aux épreuves éliminatoires. Les égalités seront départagées en se référant aux temps réalisés aux épreuves éliminatoires. Le temps le plus rapide parmi les égalités de points aura le rang le plus élevé et ainsi de suite. S'il y a encore une égalité, le patineur ayant le classement initial le plus élevé pour la distance sera classé au rang supérieur et ainsi de suite. Toute égalité subsistant toujours sera brisée par un tirage à pile ou face.

Classement aux quarts de finale + épreuves éliminatoires de 500 m et 1000 m	Demi-finales - 500 m et 1000 m					
	A	B	C	D	E	F
	1	2	9	10	17	18
	4	3	12	11	20	19
	5	6	13	14	21	22
8	7	16	15	24	23	

Composition des finales (500 m et 1000 m)

- Finale A : Deux premiers rangs des demi-finales A et B
 Finale B : Autres patineurs des demi-finales A et B
 Finale C : Deux premiers rangs des demi-finales C et D
 Finale D : Autres patineurs des demi-finales C et D*
 Finale E : Deux premiers rangs des demi-finales E et F
 Finale F : Autres patineurs des demi-finales E et F

* Si la finale D comprend plus de six patineurs, on tiendra une finale D-2 pour les patineurs qui se sont classés en 5^e et 6^e place des demi-finales C et D. Le but est d'empêcher qu'il y ait trop de patineurs dans la finale D.

V. Format pour l'épreuve de 3000 m

L'épreuve de 3000 mètres comprendra deux finales. Les patineurs classés de 1 à 8 selon leurs points de classement cumulés après le 1000 m participeront à la finale A. Ceux qui se sont classés de la 9^e à la 16^e place participeront à la finale B. En cas d'égalité pour la 8^e ou la 16^e place, les patineurs concernés concourront respectivement dans la finale A ou la finale B.

Des points en prime seront accordés au premier patineur à traverser la ligne d'arrivée après neuf tours de piste. Afin d'obtenir des renseignements plus détaillés, veuillez consulter la note ci-dessous.

Au cours de l'épreuve de 3000 m, si l'arbitre interrompt la course, voici le nombre de tours à courir après le nouveau départ, selon le nombre de tours restants au moment où l'arbitre arrête la course :

<u>Nombre de tours restants</u>	<u>Nombre de tours à courir après le nouveau départ</u>
27 – 18	27
18 – 0	18

Si l'arbitre interrompt la course de 3000 mètres et qu'à l'interruption, un ou plusieurs patineurs ont une avance d'un tour ou plus sur le peloton, les patineurs qu'ils ont distancés devront effectuer un tour de piste de plus (ou plus) qu'eux. Il en sera de même si le peloton prend une avance d'un tour ou plus sur un ou plusieurs patineurs.

Note : 740 points seront accordés en prime au premier patineur à traverser la ligne d'arrivée après neuf tours de piste à la finale A du 3000 m. Cela constitue le même pourcentage que celui accordé au Championnat du monde de l'ISU (prime de 5 points sur 34 points pour la première place : prime de 740 points sur un 5000 points pour la première place). Le même pourcentage de points sera accordé en prime au premier patineur à croiser la ligne d'arrivée après neuf tours de piste à la finale B du 3000 m en fonction des points maximaux disponibles à la finale B (222 points s'il y a 8 patineurs dans la finale A, 199 points s'il y a 9 patineurs dans la finale A et ainsi de suite).

VI. Format pour le super 1500 m (s'il s'agit d'une compétition de niveau junior)

Le super 1500 m comprendra quatre finales. Les patineurs classés de la 1^{ère} à 6^e place selon leurs points de classement cumulés après le 1000 m participeront à la finale A. Ceux qui sont classés de la 7^e à la 12^e place selon leurs points de classement cumulés après le 1000 m participeront à la finale B. Ceux qui sont classés de la 13^e à la 18^e place selon leurs points de classement cumulés après le 1000 m participeront à la finale C. Ceux qui sont classés de la 19^e à la 24^e place selon leurs points de classement cumulés après le 1000 m participeront à la finale D. Veuillez noter que les finales A et B du super 1500 m pour les deux sexes sont prioritaires aux fins de sélection, et qu'il ne faut tenir les finales C et D que si le temps le permet.

En cas d'égalité pour la 6^e, 12^e, 18^e ou 24^e place, les patineurs concernés concourront respectivement dans la finale A, la finale B la finale C ou la finale D.

Au cours du super 1500 m, si l'arbitre interrompt la course, voici le nombre de tours à courir après le nouveau départ, selon le nombre de tours restants au moment où l'arbitre arrête la course :

<u>Nombre de tours restants</u>	<u>Nombre de tours à courir après le nouveau départ</u>
13,5 – 9,5	13,5
9,5 – 0	9,5

Si l'arbitre interrompt le super 1500 m et qu'à l'interruption, un ou plusieurs patineurs ont une avance d'un tour ou plus sur le peloton, les patineurs qu'ils ont distancés devront effectuer un tour de piste de plus (ou plus) qu'eux. Il en sera de même si le peloton prend une avance d'un tour ou plus sur un ou plusieurs patineurs.

VII. Composition des équipes de relais

Les 16 premiers patineurs au classement global seront admissibles pour participer à la course à relais, ou les 12 premiers, si les membres de l'équipe du Championnat du monde junior ont déjà été nommés. Si l'un des 12 premiers patineurs au classement ou des membres de l'équipe du Championnat du monde junior n'est pas en mesure de participer, sa place dans l'équipe de relais sera comblée par le prochain au classement après la 12^e place.

Les équipes de relais seront formées en fonction du classement, comme suit :

Équipe A – 1, 8, 9, 16

Équipe B – 2, 7, 10, 15

Équipe C – 3, 6, 11, 14

Équipe D – 4, 5, 12, 13

(Si les membres de l'équipe du Championnat du monde junior sont déjà connus, ils formeront l'équipe D)

VIII. Points de classement

Les patineurs gagneront des points de classement à la ronde finale de chaque distance, selon les tableaux à la page 24.

3. Compétition à 32 participants (par sexe)

(Cette année, ce format sera utilisé au Championnat canadien junior sur courte piste)

Voici le format pour ces compétitions :

Jour 1 – 1500 m

Jour 2 – 500 m

Jour 3 – 1000 m, 3000 m ou super 1500 m (s'il s'agit d'une compétition de niveau junior), relais femmes 3000 m, relais hommes 5000 m

I. Placement

Placement pour la première ronde

1500 m

Le placement pour la première ronde de l'épreuve de 1500 m sera déterminé selon l'ordre de priorité suivant :

- Les patineurs présents qui figurent au classement canadien 2013-2014, dans l'ordre de leurs rangs respectifs à ce classement.
- Tous les autres patineurs, dans l'ordre de leurs temps de qualification combinés respectifs.
- Toute égalité sera brisée par un tirage à pile ou face.

500 m

Le placement des patineurs pour la première ronde de l'épreuve de 500 m sera déterminé selon leurs résultats à l'épreuve de 1500 m de la compétition en cours.

1000 m

Le placement pour la première ronde de l'épreuve de 1000 m sera déterminé selon la somme des points de classement gagnés aux épreuves de 1500 m et de 500 m de la compétition en cours. En cas d'égalité, le patineur ayant le meilleur classement actuel pour la distance de 1000 m sera placé au rang supérieur au classement.

Placement pour les quarts de finale et les demi-finales

Le placement pour les demi-finales du 1500 m, et pour les quarts de finale et les demi-finales du 500 m et du 1000 m sera déterminé selon un classement établi à partir des points de placement de l'ISU obtenus aux épreuves éliminatoires (pour le 1500 m), ou aux épreuves éliminatoires et aux quarts de finale (pour le 500 m et le 1000 m), tel qu'il est décrit ci-dessous.

Les égalités dans les points de classement seront départagées en se référant au classement et ensuite aux temps réalisés à la ronde précédente. Les patineurs les mieux placés au classement et, parmi les patineurs qui sont à égalité en ce qui concerne les points de classement, ceux qui ont réalisé les temps les plus rapides obtiendront les rangs les plus élevés et ainsi de suite.

Si l'égalité subsiste entre certains patineurs, celui dont le classement initial pour la distance en question est le plus élevé sera classé au rang supérieur et ainsi de suite. Toute égalité subsistant toujours sera brisée par un tirage à pile ou face.

Rang à la ronde précédente : $\frac{1^{\text{er}}}{34}$ $\frac{2^{\text{e}}}{21}$ $\frac{3^{\text{e}}}{13}$ $\frac{4^{\text{e}}}{8}$ $\frac{5^{\text{e}}}{5}$ $\frac{6^{\text{e}}}{3}$ $\frac{7^{\text{e}}}{2}$ $\frac{8^{\text{e}}}{1}$
 Points de placement de l'ISU :

II. Positions de départ

Les positions de départ seront déterminées conformément à la règle 296 de l'ISU. À la première ronde de chaque distance, le préposé aux compétitions déterminera les positions. À chaque ronde ultérieure, les positions sur la ligne de départ seront déterminées en fonction du temps réalisé à la ronde précédente. Les patineurs seront disposés sur la ligne de départ selon leur temps, de l'intérieur vers l'extérieur de la piste, en commençant par le plus rapide.

III. Format pour l'épreuve de 1500 m

Composition des épreuves éliminatoires (1500 m)

		Épreuves éliminatoires - 1500 m					
		A	B	C	D	E	F
Classement par distance		1	2	3	4	5	6
		12	11	10	9	8	7
		13	14	15	16	17	18
		24	23	22	21	20	19
		25	26	27	28	29	30
						32	31

Si le nombre de patineurs au départ est inférieur à 32, le jury de la haute performance (composé du président du Comité de la haute performance ou de ses membres élus présents et du directeur du programme courte piste) déterminera le nombre d'épreuves éliminatoires le plus convenable pour assurer les conditions de course les plus équitables possibles.

Composition des demi-finales (1500 m)

Catégorie supérieure

Les trois premiers patineurs de chacune des six épreuves éliminatoires seront placés dans la catégorie supérieure (rangs finaux de 1 à 18), dans trois demi-finales (A, B et C), tel qu'il est indiqué ci-dessous.

Catégorie inférieure

Les autres patineurs des six épreuves éliminatoires seront placés dans la catégorie inférieure (rangs finaux de 19 à 32), dans deux demi-finales (D et E), tel qu'il est indiqué ci-dessous.

Demi-finales - 1500 m						
	Demi-finales Catégorie supérieure				Demi-finales Catégorie inférieure	
	A	B	C		D	E
Classement à la première ronde	1	2	3		19	20
	6	5	4		22	21
	7	8	9		23	24
	12	11	10		26	25
	13	14	15		27	28
	18	17	16		30	29
					31	32

Composition des finales (1500 m)

Finale A : 1^{er} et 2^e rangs des demi-finales A, B et C

Finale B : 3^e et 4^e rangs des demi-finales A, B et C

Finale C : Autres patineurs des demi-finales A, B et C

Finale D : 1^{er}, 2^e et 3^e rangs des demi-finales D et E, et le plus rapide parmi les 4^e rangs des demi-finales D et E (sept patineurs)

Finale E : Autres patineurs des demi-finales D et E

IV. Format pour les épreuves de 500 m et de 1000 m

Composition des épreuves éliminatoires (500 m et 1000 m)

Épreuves éliminatoires - 500 m et 1000 m								
	A	B	C	D	E	F	G	H
	Classement par distance	1	2	3	4	5	6	7
16		15	14	13	12	11	10	9
17		18	19	20	21	22	23	24
32		31	30	29	28	27	26	25

Si le nombre de patineurs au départ est inférieur à 32, le jury de la haute performance (composé du président du Comité de la haute performance ou de ses membres élus présents et du directeur du programme courte piste) déterminera le nombre d'épreuves éliminatoires le plus convenable pour assurer les conditions de course les plus équitables possibles.

Composition des quarts de finale (500 m et 1000 m)

Catégorie supérieure

Les deux premiers patineurs de chacune des huit épreuves éliminatoires seront placés dans la catégorie supérieure (rangs finaux de 1 à 16 et plus bas en fonction du nombre de patineurs qui se sont qualifiés aux épreuves éliminatoires), dans quatre quarts de finale (A, B, C et D), tel qu'il est indiqué ci-dessous.

Catégorie inférieure

Les autres patineurs des huit épreuves éliminatoires seront placés dans la catégorie inférieure (rangs finaux de 17 à 32), dans quatre quarts de finale (E, F, G et H), tel qu'il est indiqué ci-dessous.

Quarts de finale - 500 m et 1000m									
	Quarts de finale Catégorie supérieure					Quarts de finale Catégorie inférieure			
	A	B	C	D		E	F	G	H
Classement à la première ronde	1	2	3	4		17	18	19	20
	8	7	6	5		24	23	22	21
	9	10	11	12		25	26	27	28
	16	15	14	13		32	31	30	29

Composition des demi-finales (500 m et 1000 m)

Catégorie supérieure

Les deux premiers patineurs de chacun des quatre quarts de finale de catégorie supérieure seront placés dans les deux premières demi-finales (A et B; rangs finaux de 1 à 8 et plus bas en fonction du nombre de patineurs qui se sont qualifiés aux épreuves éliminatoires), tel qu'il est indiqué ci-dessous.

Les autres patineurs des quatre quarts de finale de la catégorie supérieure seront placés dans les deux demi-finales suivantes (C et D; rangs finaux de 9 à 16 et plus bas en fonction du nombre de patineurs qui se sont qualifiés aux épreuves éliminatoires et aux quarts de finale), tel qu'il est indiqué ci-dessous.

Catégorie inférieure

Les deux premiers patineurs de chacun des quatre quarts de finale de la catégorie inférieure seront placés dans les deux premières demi-finales de la catégorie inférieure (E et F; rangs finaux de 17 à 24), tel qu'il est indiqué ci-dessous.

Les autres patineurs des quatre quarts de finale de la catégorie inférieure seront placés dans les deux dernières demi-finales (G et H; rangs finaux de 25 à 32), tel qu'il est indiqué ci-dessous.

Demi-finales - 500 m et 1000 m									
	Demi-finales Catégorie supérieure					Demi-finales Catégorie inférieure			
	A	B	C	D		E	F	G	H
Classement aux quarts de finale	1	2	9	10		17	18	25	26
	4	3	12	11		20	19	28	27
	5	6	13	14		21	22	29	30
	8	7	16	15		24	23	32	31

Composition des finales (500 m et 1000 m)

- Finale A : Deux premiers rangs des demi-finales A et B
 Finale B : Autres patineurs des demi-finales A et B
 Finale C : Deux premiers rangs des demi-finales C et D
 Finale D : Autres patineurs des demi-finales C et D
 Finale E : Deux premiers rangs des demi-finales E et F
 Finale F : Autres patineurs des demi-finales E et F
 Finale G : Deux premiers rangs des demi-finales G et H
 Finale H : Autres patineurs des demi-finales G et H

Si la finale D comprend plus de six patineurs, on tiendra une finale D-2 pour les patineurs qui se sont classés en 5^e et 6^e places aux demi-finales C et D. Le but est d'empêcher qu'il y ait trop de patineurs dans la finale D; ce qui pourrait se produire si plusieurs patineurs se sont qualifiés pour la catégorie supérieure aux épreuves éliminatoires et aux quarts de finale. Si l'on tient une finale D-2, les points accordés dans les finales E à H seront ajustés à la baisse, afin de tenir compte des patineurs supplémentaires participant à la finale D-2.

V. Format pour l'épreuve de 3000 m

L'épreuve de 3000 mètres comprendra deux finales. Les patineurs classés de 1 à 8 selon leurs points de placement cumulés après le 1000 m participeront à la finale A. Ceux qui sont classés de la 9^e à la 16^e place selon leurs points de placement cumulés après le 1000 m participeront à la finale B. En cas d'égalité pour la 8^e ou la 16^e place, les patineurs concernés participeront respectivement à la finale A ou à la finale B

Des points en prime seront accordés au premier patineur à traverser la ligne d'arrivée après neuf tours de piste. Afin d'obtenir des renseignements plus détaillés, veuillez consulter la note ci-dessous.

Au cours de l'épreuve de 3000 mètres, si un patineur aspirant à un classement combiné final parmi les quatre premiers pour la compétition est sorti de la course (en raison d'une chute ou d'une obstruction majeure) et que cela entraîne une pénalité à un autre patineur, l'arbitre peut interrompre la course et la recommencer, sans le patineur pénalisé, quel que soit le nombre de tours restants. Si un patineur est pénalisé une fois la course terminée et qu'il est responsable d'une obstruction majeure à l'endroit d'un patineur aspirant à un classement final parmi les trois premiers pour la compétition, l'arbitre doit reprendre la course sans le patineur pénalisé si le patineur qui a subi l'obstruction est toujours en mesure de patiner. Si ce dernier n'est pas en mesure de patiner, la course ne sera pas reprise et les résultats de la course (y compris la pénalité) seront maintenus. Voici le nombre de tours à courir après le nouveau départ, selon le nombre de tours restants au moment où l'arbitre arrête la course :

<u>Nombre de tours restants</u>	<u>Nombre de tours à courir après le nouveau départ</u>
27 – 18	27
18 – 0	18

Si l'arbitre interrompt l'épreuve de 3000 m et qu'à l'interruption, un ou plusieurs patineurs ont une avance d'un tour ou plus sur le peloton, les patineurs qu'ils ont distancés devront effectuer un tour de piste de plus (ou plus) qu'eux. Il en sera de même si le peloton prend une avance d'un tour ou plus sur un ou plusieurs patineurs.

Note : 740 points seront accordés en prime au premier patineur à croiser la ligne d'arrivée après neuf tours de piste à la finale A du 3000 m. Cela constitue le même pourcentage que celui accordé au Championnat du monde de l'ISU (prime de 5 points sur 34 points pour la première place : prime de 740 points sur un 5000 points pour la première place). Le même pourcentage de points sera accordé en prime au premier patineur à traverser la ligne d'arrivée après neuf tours de piste à la finale B du 3000 m en fonction des points maximaux disponibles à la finale B (222 points s'il y a 8 patineurs dans la finale A, 199 points s'il y a 9 patineurs dans la finale A).

VI. Format pour le super 1500 m (s'il s'agit d'une compétition de niveau junior)

Le super 1500 m comprendra cinq finales. Les patineurs classés de la 1^{ère} à 6^e place selon leurs points de classement cumulés après le 1000 m participeront à la finale A. Ceux qui sont classés de la 7^e à la 12^e place selon leurs points de classement cumulés après le 1000 m participeront à la finale B. Ceux qui sont classés de la 13^e à la 18^e place selon leurs points de classement cumulés après le 1000 m participeront à la finale C. Ceux qui sont classés de la 19^e à la 24^e place selon leurs points de classement cumulés après le 1000 m participeront à la finale D. Ceux qui sont classés de la 26^e à la 32^e place selon leurs points de classement cumulés après le 1000 m participeront à la finale E. Veuillez noter que les finales A et B du super 1500 m pour les deux sexes sont prioritaires aux fins de sélection, et qu'il ne faut tenir les finales C et E que si le temps le permet.

En cas d'égalité pour la 6^e, 12^e, 18^e ou 24^e place, les patineurs concernés concourront respectivement dans la finale A, la finale B la finale C ou la finale D.

Au cours du super 1500 m, si un patineur aspirant à un classement final parmi les quatre premiers pour la compétition est sorti de la course (en raison d'une chute ou d'une obstruction majeure) et que cela entraîne une pénalité à un autre patineur, l'arbitre peut interrompre la course et la recommencer, sans le patineur pénalisé, quel que soit le nombre de tours restants. Si un patineur est pénalisé une fois la course terminée et qu'il est responsable d'une obstruction majeure à l'endroit d'un patineur aspirant à un classement final parmi les quatre premiers pour la compétition, l'arbitre doit reprendre la course sans le patineur pénalisé si le patineur qui a subi l'obstruction est toujours en mesure de patiner. Si ce dernier n'est pas en mesure de patiner, la course ne sera pas reprise et les résultats de la course (y compris la pénalité) seront maintenus. Voici le nombre de tours à courir après le nouveau départ, selon le nombre de tours restants au moment où l'arbitre arrête la course :

<u>Nombre de tours restants</u>	<u>Nombre de tours à courir après le nouveau départ</u>
13,5 – 9,5	13,5
9,5 – 0	9,5

Si l'arbitre interrompt le super 1500 m et qu'à l'interruption, un ou plusieurs patineurs ont une avance d'un tour ou plus sur le peloton, les patineurs qu'ils ont distancés devront effectuer un tour de piste de plus (ou plus) qu'eux. Il en sera de même si le peloton prend une avance d'un tour ou plus sur un ou plusieurs patineurs.

VII. Composition des équipes de relais

Les 16 premiers patineurs au classement global seront admissibles pour participer à la course à relais, ou les 12 premiers, si les membres de l'équipe du Championnat du monde junior ont déjà été nommés. Si l'un des 12 premiers patineurs au classement ou des membres de l'équipe du Championnat du monde junior n'est pas en mesure de participer, sa place dans l'équipe de relais sera comblée par le prochain au classement après la 12^e place.

Les équipes de relais seront formées en fonction du classement, comme suit :

Équipe A – 1, 8, 9, 16

Équipe B – 2, 7, 10, 15

Équipe C – 3, 6, 11, 14

Équipe D – 4, 5, 12, 13

(Si les membres de l'équipe du Championnat du monde junior sont déjà connus, ils formeront l'équipe D)

VIII. Points de classement

Les patineurs gagneront des points de classement à la ronde finale de chaque distance, selon les tableaux à la page 24.

Règles particulières pour les courses (applicables à toutes les compétitions)

Pénalité, non-achèvement ou retrait

En cas de pénalité, de retrait ou de non-achèvement de la course à cause d'une infraction, les règles suivantes s'appliquent :

1. Un patineur pénalisé se verra attribuer la dernière place au classement et les points de placement correspondants pour la course au cours de laquelle il est pénalisé et sera placé directement dans la course / la catégorie inférieure à la ronde suivante.
2. Les patineurs qui abandonnent avant une course se verront attribuer la dernière place pour cette course, derrière les patineurs qui n'ont pas fini la course en raison d'une infraction ou d'une pénalité, et recevront les points de placement correspondants selon les résultats finaux pour cette distance.
3. Les patineurs qui se retirent avant l'épreuve ne recevront pas de points de placement pour cette épreuve et le placement pour celle-ci sera ajusté.
4. Les patineurs qui se retirent d'une épreuve en raison d'une maladie ou d'une blessure conservent le droit de participer à toute autre épreuve de la même compétition.
5. Un patineur qui n'a pas terminé une course à cause d'une infraction d'un autre patineur sera classé avant tout patineur pénalisé pour la course en question.
6. Un patineur qui ne termine pas une course n'a pas le droit de participer à la ronde suivante de l'épreuve, à moins que sa participation soit justifiée en vertu des procédures de l'ISU pour la Coupe du monde ou des exceptions aux règles particulières indiquées aux points 7 et 8.
7. Lorsqu'un patineur n'est pas en mesure de terminer une course à cause d'une chute, l'arbitre peut décider, en consultation avec les représentants sur place du Comité de la haute performance, de faire passer ce patineur à la prochaine ronde ou de l'autoriser à reprendre la course, afin d'assurer la plus grande équité possible dans l'attribution des points de classement finaux.
8. Lorsqu'un patineur n'est pas en mesure de terminer une course à cause d'une déféctuosité ou d'un bris d'équipement pendant la course, la situation doit être signalée à l'arbitre et vérifiée par ce dernier immédiatement après la course au cours de laquelle le bris d'équipement s'est produit. Le patineur sera placé dans la catégorie inférieure de la ronde suivante et sera autorisé à continuer de participer à l'épreuve.
9. Toute qualification pour la ronde suivante sera effectuée en conformité avec les procédures de la Coupe du monde de l'ISU. En résumé, les patineurs qualifiés pour la ronde suivante recevront des points de classement en fonction de leur rang à l'arrivée de la course à laquelle ils se sont qualifiés. Leur placement pour la ronde suivante sera établi en fonction de ces points. Les patineurs qualifiés pour la ronde suivante ne seront pas classés dans un ordre prédéterminé; c'est plutôt leur classement après la ronde qui se termine qui déterminera dans quelle course ils seront placés à la ronde suivante.

Points au classement canadien

Les points au classement canadien sont attribués selon le classement final par distance de chaque compétition.

Les points au classement canadien serviront à sélectionner les équipes pour les compétitions et à déterminer le classement de fin de saison pour la sélection des patineurs pour l'équipe nationale et l'équipe de développement pour la saison suivante. Le rang final pour une distance particulière est déterminé en fonction de la finale à laquelle le patineur participe et de sa place à l'arrivée de cette finale.

Les points au classement canadien sont attribués selon le classement final pour chaque distance (1500 m, 500 m et 1000 m), comme suit :

Points au classement canadien pour les épreuves de 1500m, 500m et 1000m

Rang	Complet	Ajusté
1	10000	1028
2	8000	925
3	6400	833
4	5120	750
5	4096	675
6	3277	607
7	2949	546
8	2654	492
9	2389	443
10	2150	398
11	1935	359
12	1741	323
13	1567	290
14	1411	261
15	1269	235
16	1143	212
17	1028	191
18	925	171
19	833	154
20	750	139

Rang	Complet	Ajusté
21	675	125
22	607	113
23	546	101
24	492	91
25	443	82
26	398	74
27	359	66
28	323	60
29	290	54
30	261	48
31	235	44
32	212	39
33	191	35
34	171	32
35	154	29
36	139	26
37	125	23
38	113	21
39	101	19
40	91	17

Rang	Complet	Ajusté
41	82	15
42	74	14
43	66	12
44	60	11
45	54	10
46	48	9
47	44	8
48	39	7
49	35	7
50	32	6
51	29	5
52	26	5
53	23	4
54	21	4
55	19	3
56	17	3
57	15	3
58	14	3
59	12	2
60	11	2

Points au classement canadien pour l'épreuve de 3000 m

Rang	Complet	Ajusté
1	5000	514
2	4000	463
3	3200	417
4	2560	375
5	2048	338
6	1639	304
7	1475	273
8	1327	246

Rang	Complet	Ajusté
9	1195	222
10	1075	199
11	968	180
12	871	162
13	784	145
14	706	131
15	635	118
16	572	106

Si une finale de 500 m ou de 1000 m compte plus de quatre patineurs ou qu'une finale de 1500 m en compte plus de six, les points de classement de la 5^e place, de la 6^e place et ainsi de suite correspondront aux points de classement de la 1^{ère} place, de la 2^e place et ainsi de suite de la finale suivante. Ensuite, les autres points de classement seront ajustés en conséquence.

Processus de classement pour 2014-2015

Classement actuel

Le placement pour certaines compétitions dont il est question dans le présent Bulletin est fondé sur le « classement actuel ». Dans le passé, le classement canadien de la saison précédente ou les temps soumis pour l'inscription représentaient la méthode utilisée le plus couramment pour le placement des patineurs au début des compétitions. Depuis l'ajout de la compétition ouverte et l'abandon de l'utilisation des temps comme méthode de placement, nous avons conçu un système par lequel, une fois qu'un patineur a participé à une compétition nationale, son résultat à cette compétition peut servir à son placement pour toute compétition ultérieure ayant lieu au cours de la même saison. Ainsi, nous ne nous servons plus de résultats obtenus plusieurs mois auparavant lorsque des résultats plus récents sont disponibles. À mesure que la saison avance, cela devrait nous permettre d'avoir une meilleure indication de la capacité des patineurs.

Afin de déterminer le classement actuel d'un patineur, pour une distance particulière ou d'un point de vue global, il faut multiplier les points de classement qu'il a gagnés à chaque compétition / distance à laquelle il a participé pendant la saison en cours par la pondération appropriée de chaque compétition, puis faire la somme (voir le Bulletin 162 pour la pondération appropriée). Si aucune compétition n'a encore eu lieu pendant la saison en cours, le classement actuel correspond au classement canadien de la saison précédente.

Approuvé par le Comité de la haute performance - courte piste le 12 août 2014.
Révisé le 07 novembre 2014